

Directives et qualifications pour vos équipes de louange

Par M. Stephen Newman

Voici une liste de 13 critères pour clarifier les attentes vis-à-vis des nouveaux membres de l'équipe de musique, et pour communiquer les besoins aux membres existants. Ceux qui désirent exercer un ministère de musique doivent posséder :

- 1. Maturité spirituelle** - Tel que mentionné, ceci est un ministère pour dirigeants, et ce n'est donc généralement pas une place pour un nouveau chrétien ou un chrétien non affermi.
- 2. Compétence musicale** - Les musiciens et choristes doivent être suffisamment habiles pour pouvoir suivre un culte conduit par le Saint Esprit de Dieu. Nous ne voulons pas limiter ce que Dieu voudrait faire tout simplement parce que nous ne sommes pas à la hauteur musicalement.
- 3. Engagement en temps** - répétitions, préparations et prestations les samedis et dimanches sont impératives. En complément, il y a les séminaires, les retraites et événements spéciaux, etc. S'engager dans ce ministère nécessite d'y mettre une haute priorité dans votre vie en plus de celles de la famille et du travail.
- 4. Soutien familial** - Il est important que les membres de la famille proche soient d'accord d'accepter l'engagement en temps nécessaire et fournissent un soutien pour la personne impliquée.
- 5. Capacité d'intégration dans l'équipe** - Certaines personnes sont des musiciens et/ou des chanteurs très doués, mais pour une raison ou l'autre (tessiture vocale, style musical, etc.), ils ont du mal à s'intégrer dans l'équipe. Ces personnes sont fortement encouragées à partager leurs dons musicaux d'une autre manière dans l'assemblée (musique spéciale, chorale, petits groupes d'intérêt similaire, etc.).
- 6. Période d'essai** - Généralement on prévoit une période d'essai minimale de 6 semaines durant laquelle la personne assistera aux répétitions, mais sans jouer ni chanter avec l'équipe les samedis et dimanches. Après cette période, il appartiendra au conducteur de louange de décider quand la personne devra chanter ou jouer durant les cultes.
- 7. Répétitions hebdomadaires** - Tous les membres de l'équipe doivent assister aux répétitions hebdomadaires. Les musiciens et les chanteurs doivent être dans la salle pour les répétitions qui précèdent les cultes et pour l'ajustement de la sonorisation. Si vous ne pouvez participer ou assister à la répétition, vous devrez contacter le conducteur de louange pour l'en informer. Si vous ne pouvez participer à la répétition en semaine, vous ne serez pas en mesure de participer au culte avec l'équipe. Du fait que nous apportons toujours des nouveautés musicales, il est important que vous participiez à la répétition qui précède la fin de semaine.
- 8. Autres fonctions** - L'équipe doit pouvoir conduire la louange lors de séminaires ou autres retraites et réunions spéciales, si nécessaire.
- 9. Engagement à se préparer spirituellement** - Notre préparation spirituelle a un effet direct sur notre efficacité en tant qu'équipe de louange et ministère de musique. Nous devons nous

préparer non seulement à chanter et à jouer, mais aussi à adorer le Roi et à exercer notre ministère pour son peuple.

- 10. Engagement pour la compétence musicale** - Nous devons travailler nos instruments et notre capacité vocale pour pouvoir donner le meilleur de nous-mêmes. Cela implique en grande partie notre travail individuel (peut-être même des cours) ainsi que notre interprétation au sein de l'équipe. Rappelez-vous que l'équipe ne sera compétente que dans la mesure où ses membres le sont.
- 11. Engagement à grandir spirituellement** - Ceci est aussi important de manière individuelle que sur le plan de l'équipe. En tant que responsables de ministère, nous devons nous engager à acquérir de la maturité en Christ.
- 12. Engagement à s'intégrer dans l'équipe** - Plus que la compétence individuelle, notre but musical doit être notre capacité d'intégration dans l'équipe. Nous ne devons pas regarder notre équipe comme un groupe de musiciens individuels, mais comme une unité avec un objectif commun. Notre attitude de cœur ne devrait pas être de mettre notre capacité technique de l'avant, mais d'utiliser cette capacité pour améliorer l'ensemble de l'équipe.
- 13. Engagement à être un témoin en dehors des murs de l'église** - À tout moment, durant votre engagement dans le ministère de la musique et/ou de l'équipe de louange, si vous sentez que votre vie personnelle ne reflète pas ce que nous proclamons ou ce que Christ voudrait, il faudrait pouvoir vous retirer volontairement de manière à ce que Son nom et Sa mission ne soient pas un sujet de moqueries.

Cet article a été traduit par Mme Joëlle Richir avec la permission de M. Stephen Newman. Vous pouvez voir le site internet de M. Stephen Newman à l'adresse suivante : <http://www.gospelcom.net/exw/>.